

BOD N°5558 du 04/07/1991

Texte n°91 092/F100

## PROCURATION EN DOUANE (1)(2)

Je soussigné(e) (3) :

Donne pouvoir à la société :

**A.T. OCEAN INDIEN**  
**4 Chemin Joseph Lambriquet**  
**97410 SAINT-PIERRE**  
**Tel : 02 62 26 66 16**

D'effectuer en mon nom auprès de l'Administration des Douanes Françaises, les formalités administratives de dédouanement (4) : bureau du Port.

Fait à :

En date du :

Signature (5 et 6) :

- (1) La procuration simplifiée peut être utilisée lorsque l'opération en cause n'a pas de caractère commercial et n'est effectuée qu'à titre exceptionnel.
- (2) Lorsqu'elle n'est pas en langue française, elle peut être accompagnée si nécessaire d'une traduction.
- (3) Pour les personnes physiques : nom, prénom, profession et adresse fiscale.  
Pour les sociétés : raison sociale, activité et siège social.
- (4) Indiquer le bureau de dédouanement.
- (5) La signature manuscrite du demandeur doit être précédée de la mention : « X mots ou lignes rayés nuls » écrite de la main du signataire.
- (6) La procuration doit être établie pour un seul mandataire lequel doit signer cet acte, la signature étant précédée de la formule : « bon pour acceptation ».

